

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/197

Objet : 197 - Signature d'une convention avec M. Jean-Luc HAUGUEL pour l'Université Inter-Ages de Normandie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Jean-Luc HAUGUEL, en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », le mercredi 22 janvier 2025, pour l'organisation d'une conférence,

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention avec M. Jean-Luc HAUGUEL en sa qualité de président de l'Association « Université Inter-Ages de Normandie-antenne de Vire Normandie », pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le mercredi 22 janvier 2025, de 18h00 à 22h30, pour l'organisation, à 19h30, d'une conférence intitulée « Les relations entre populations civiles et soldats alliés en Europe à la libération » par Emmanuel THIEBOT, historien et responsable du Mémorial de Falaise, dans le cadre des 50 ans de l'université Inter-Âges Normandie.

Comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général, la mise à disposition de la salle sera accordée gratuitement une fois par an en 2025.

Fait à Vire Normandie, le 12 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241219-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024 Publication : 19/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/12/197 du 12 décembre 2024



1